



Procès-verbal de la **session régulière** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **05 juin 2017** sous la présidence de M. le Maire, Raymond Carignan, à laquelle est formé le conseil municipal suivant: MM. les conseillers, Jacques Larochelle, Fernand Dion, Mario Inkel, André Lévesque et Robert Blais. Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 05/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
- 6.1 DÉROGATION MINEURE 2016-13 – DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI
7. COMMISSION DES LOISIRS
8. DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL - M. ISRAËL FRENETTE-ÉLÉMENT
9. VACANCES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
10. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF
11. OFFRE D'ACHAT POUR LA NIVELEUSE CHAMPION
12. SURVEILLANCE DES TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF
13. RÉCLAMATION POUR DOMMAGES SUR UN VÉHICULE
14. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ISOLATION DU COMPLEXE SPORTIF
15. APPEL D'OFFRE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES NOUVELLES BANDES ET BAIES VITRÉES
16. AGENT DE DÉVELOPPEMENT – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION
17. INSPECTEUR MUNICIPAL – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION
18. AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'AIRS CLIMATISÉS DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
19. OFFRE DE SERVICE – ESQUISSES POUR LA FINITION EXTÉRIEUR DU COMPLEXE SPORTIF
20. RÉSULTATS DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE MG-20
21. VARIA
- 21.1 REMPLACEMENT DES LUMIÈRES DE LA PATINOIRE AU DEL
22. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
23. LEVÉE DE LA SESSION

## **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**81-06-17**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller André Lévesque, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

## **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**82-06-17**

### **Adoption du procès-verbal**

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Robert Blais, il est résolu que les procès-verbaux en date du 01-05-17 et du 25-05-2017 soient acceptés tel que présenté en se dispensant de la lecture.

## **3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 05/12**

**83-06-17**

### **Approbation des comptes à payer**

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

<b><u>No</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Description</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
151	Financière Banque Nationale	Remboursement règ. (17-06-2017)	13 400,00 \$
152	Financière Banque Nationale	Remboursement règ. (17-12-2017)	83 500,00 \$
153	Hydro-Québec	Éclairage public	452,31 \$
154	Ville d'Amos	Entente incendie fact. Provisoire	20 257,00 \$
155	Xérox	Copieur avril	123,23 \$
156	Nadeau René	Remplacement camion ordure	84,73 \$
157	Bell Mobilité	Cellulaires	121,74 \$
158	Télébec	Salle, aqueduc, garage	348,61 \$
159	Hydro-Québec	Aqueduc	2 920,89 \$
160	Nadeau René	Remplacement camion ordure	63,81 \$
161	CIM	Soutien technique informatique	64,67 \$
162	Philipsburg transit	PIC 150	3 219,30 \$
163	Strongco	07-09, niveleuse	1 325,23 \$
164	Revenu Québec	Subvention Commission des Loisirs	8 481,64 \$
165	Société canadienne des postes	Frais de poste	134,21 \$
166	Formules d'affaires CCL	Fourniture	411,19 \$
167	A.D.R.C.	DAS mai	5 187,84 \$
168	Transport SLM Pomerleau	Location rétrocaveuse	323,37 \$
169	Commission des Loisirs	PIC 150	9 772,88 \$
170	Équipements Protek	Vêtements travail	213,31 \$
171	Ferblanterie LM Bertrand	PIC 150	107,62 \$
172	Distribution Sogitex	Aqueduc	192,19 \$
173	Usinage SergeRoy	07-09, 98-05	172,47 \$
174	Location Lauzon	Pelle	116,01 \$
175	M & M Nord-Ouest	Équipement à neige, garage	586,28 \$
176	Ville d'Amos	LET	3 669,43 \$
177	Construction Norascon	Balais rues, fourniture	1 675,54 \$
178	Groupe BLP	Ajout nouveaux véhicules	427,28 \$
179	Épicerie Carignan	Essence, garage	111,73 \$
180	PG Bilodeau Diesel	chargeur, 07-09	628,57 \$
181	Hydraavec	98-05	205,80 \$
182	Plomb. Marcel Masse	Trou d'homme rue Fauchon	336,54 \$
183	Millaire & Godbout	Garage	20,70 \$
184	J.G.R. Amos	07-09, garage	124,91 \$
185	PPH	Diesel, mazout	3 167,64 \$
186	Canadian Tire	Garage, camionnette	190,30 \$
187	Vitrierie Pomerleau	PIC 150	2 540,95 \$

188	Boutique Gyva	Fourniture bureau	2 433,09 \$
189	Bois Turcotte	PIC 150, pièces et accessoires	709,62 \$
190	Atelier KGM	07-09	4,88 \$
191	Plomb. Germain Roy	Fournaise salle	140,16 \$
192	Mat. 3+2	Pavillon	341,54 \$
193	Traction Amos	07-09, 09-08, pick-up	218,66 \$
194	Sanimos	Récupération mai	809,62 \$
196	Danny Lamoureux, électricien	PIC 150	813,39 \$
197	Entreprises Lanoix Larouche	PIC 150	434,06 \$
198	MED Design graphique	Lettrage	137,97 \$
199	H2Lab	Analyses	595,06 \$
200	Artcad, groupe-conseil	PIC 150	1 897,09 \$
201	Livraison Parco	Messagerie	36,91 \$
202	Alarme Labrex	Surveillance alarme	247,66 \$
203	Nettoyeur Dumas	Service nettoyeur	47,37 \$
204	Amos Toyota	Camionnette	257,43 \$
205	Xérox	Soutien technique informatique	57,49 \$
206	Ferme Julien Girard	Terrain soccer	160,00 \$
207	Revenu Québec	DAS mai	12 183,16 \$
		Honoraires professionnels	88,53 \$
	<b>Rémunération</b>		
	Employés		28 669,48 \$
	Conseil municipal		1 404,21 \$
<b>Total</b>			<b>216 367,30 \$</b>

*Légende : 98-05: Volvo      09-08: Freightliner      10-07: Inter      07-09: Niveleuse*

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

#### **4. CORRESPONDANCE**

#### **5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

#### **6. URBANISME**

##### **6.1 DÉROGATION MINEURE 2016-13 – DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI**

[84-06-17](#)

#### **Dérogation mineure 2016-13 – demande de prolongation de délai**

**Attendu que** selon la résolution numéro 218-11-16, le conseil municipal avait demandé au demandeur de se conformer au règlement de zonage en vigueur avant le 30 juin 2017;

**Attendu que** le demandeur a transmis une lettre aux membres du conseil municipal demandant le prolongement du délai au 30 novembre prochain;

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont reçu copie de ladite lettre;

**Attendu qu'**il y a la présence d'un fossé d'égouttement en fond de terrain;

**Attendu qu'**il y aura des élections à l'automne 2017;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion, il est résolu ce qui suit :

**De** prolonger jusqu'au 6 novembre 2017 le délai pour rendre conforme la résidence uni modulaire visé par la dérogation mineure 2016-13.

## **7. COMMISSION DES LOISIRS**

---

Les membres du conseil ont reçu copie des comptes à recevoir et à payer ainsi que les états des résultats pour le mois de mai.

## **8. DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL - M. ISRAËL FRENETTE-ÉLÉMENT**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance que M. Israël Frenette-Élément a remis sa démission comme membre du conseil municipal en date du 25 mai 2017.

## **9. VACANCES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

---

[85-06-17](#)

### [Vacances employés municipaux](#)

Il est proposé par M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu que les dates pour les vacances des employés soient acceptées.

Employés	Années de service	Nombre de semaines de vacances permises	Date des vacances
Julie Rheault	26	5	3 au 27 juillet Reste 1 semaine
Richard Michaud	25	5	1 semaine en mai ou juin 2 semaines en août (à déterminer) Reste 2 semaines
Daniel Lefebvre	16	4	9 au 15 juillet 13 au 19 août 3 au 9 septembre 8 au 14 octobre
Claude Tardif	9	3	16 au 22 juillet 1 <sup>er</sup> au 7 octobre 5 au 11 novembre
Guy Bisson	-1	7 jours et reprise de temps	
Michaël Sabourin	-1	7 jours et reprise de temps	

## **10. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF**

---

[86-06-17](#)

### [Règlement # 263](#)

#### [Règlement d'emprunt pour effectuer des travaux au complexe sportif](#)

Règlement # 263 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 1 741 254 \$ pour effectuer des travaux au complexe sportif.

**Attendu que** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil tenue le 1 mai 2017;

**Attendu que** la Municipalité va recevoir une aide financière, d'un montant maximal de 500 000 \$, provenant du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

**Attendu que** la Municipalité va recevoir une aide financière, d'un montant maximal de 1 007 880 \$, provenant du Programme Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités;

**Attendu que** les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement et dispensent de lecture le Directeur général et secrétaire-trésorier;

Par conséquent, il est proposé par M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et unanimement résolu que la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier ordonne et statue ce qui suit :

Le vote est demandé

	Pour	Contre
Raymond Carignan		
Jacques Larochelle		X
Fernand Dion	X	
Mario Inkel	X	
André Lévesque	X	
Robert Blais	X	

Le règlement est adopté

**Article 1 :**

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux suivants au complexe sportif :

- De remplacement des bandes, baies vitrées, bancs des joueurs, des punitions et du chronomètre;
- De confection de dalles de ciment structurale, de gradins permanents, d'ajout de vestiaires, d'ajout d'isolation et d'amélioration énergétique.

Le tout incluant les frais, les taxes nettes, tel qu'il appert à l'estimé préparer par la firme ARTcad lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

**Article 2 :**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 741 254 \$ pour les fins du présent règlement.

**Article 3 :**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 741 254 \$ sur une période de 25 ans.

**Article 4 :**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**Article 5 :**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **Article 6 :**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **Article 7 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **11. OFFRE D'ACHAT POUR LA NIVELEUSE CHAMPION**

---

[87-06-17](#)

#### **Offre d'achat pour la niveleuse Champion**

**Attendu que** M. Raymond Godbout a déposé une offre d'achat pour la niveleuse Champion 740A, année 1985 au montant de 4 500 \$;

**Attendu que** M. Raymond Godbout a vérifié l'état de ladite niveleuse et a rencontré M. Guy Bisson, inspecteur municipal;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement ce qui suit :

**D'**accepter l'offre d'achat de M. Godbout;

**Que** la niveleuse est vendue tel quel et sans garantie;

**D'**autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

### **12. SURVEILLANCE DES TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF**

---

[88-06-17](#)

#### **Surveillance des travaux au complexe sportif**

**Attendu que** la Municipalité exécutera des travaux de démantèlement au complexe sportif;

**Attendu que** la Municipalité exécutera des travaux en régie de réparation ou des modifications mineures au cours des prochaines semaines;

**Attendu que** la Municipalité fera exécuter des travaux de construction et/ou de rénovation majeure au cours des prochains mois;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

**De** mandaté le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer la surveillance de chantier lors des travaux de démantèlement;

**D'**autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer des travaux de réparation ou des modifications mineures;

**De** mandaté le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer la surveillance de chantier lors des travaux de construction et/ou rénovation majeure;

**De** rémunérer les heures en surplus effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

### **13. RÉCLAMATION POUR DOMMAGES SUR UN VÉHICULE**

---

89-06-17

Réclamation pour dommages sur un véhicule

**Attendu qu'un** individu a adressé une réclamation à la municipalité pour des dommages causés à son véhicule le 3 mai dernier dans le 5<sup>e</sup>-et-6<sup>e</sup> Rang Est;

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont reçu copie de la dite réclamation;

**Attendu que** l'individu mentionne que la niveleuse avait laissé de grosses pierres au milieu du chemin;

**Attendu que** l'individu réclame un montant de 604.44 \$ pour les dommages causés à son véhicule;

**Attendu que** la municipalité n'a pas négligé l'entretien de ce chemin;

**Attendu que** selon l'article 1127.2 du chapitre C-27 (RLRQ), une municipalité n'est pas responsable du préjudice causé par la présence d'un objet sur la chaussée;

**Attendu que** selon nos registres, la niveleuse a effectué le nivellement dudit chemin, le 3 mai entre 17h00 à 19h15;

Sur proposition M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et résolu unanimement ce qui suit :

**De** ne pas acquiescer à la présente demande.

**14. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ISOLATION DU COMPLEXE SPORTIF**

---

90-06-17

Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'isolation du complexe sportif

**Attendu que** la Municipalité a demandé des soumissions pour l'isolation des murs extérieurs du complexe sportif;

**Attendu que** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 1 juin dernier à 15h05;

**Attendu que** le résultat des soumissions est le suivant :

Soumissionnaire	Conformité de la soumission	Montant
Le Pro du Scellant	Oui	30 882 \$
Polypro	Oui	54 618 \$

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et résolu unanimement ce qui suit :

**De** rejeter toutes les soumissions reçues

**15. APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES NOUVELLES BANDES ET BAIES VITRÉES**

---

91-06-17

Appel d'offres pour la fourniture et l'installation des nouvelles bandes et baies vitrées

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement de demander des soumissions pour la fourniture et l'installation des nouvelles bandes et baies vitrées pour le complexe sportif.

**16. AGENT DE DÉVELOPPEMENT - FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION**

---

92-06-17

**Agent de développement – fin de la période de probation**

**Attendu que** selon la résolution numéro 243-12-16 la période de probation de l'agent de développement se termine le 30 juin prochain;

**Attendu que** M. Sabourin satisfait, en partie, aux exigences du conseil municipal;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

**De** mettre fin à la période de probation de l'agent de développement

**Que** le statut d'emploi de M. Sabourin devient permanent;

Le vote est demandé

	Pour	Contre
Raymond Carignan		
Jacques Larochelle		X
Fernand Dion	X	
Mario Inkel	X	
André Lévesque	X	
Robert Blais	X	

La résolution est adoptée.

**17. INSPECTEUR MUNICIPAL - FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION**

---

93-06-17

**Inspecteur municipal – fin de la période de probation**

**Attendu que** selon la résolution numéro 173-08-16, la période de probation de l'inspecteur municipal se termine en juin 2017;

**Attendu que** M. Guy Bisson satisfait les exigences du conseil municipal;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** la période de probation prend fin immédiatement ;

**Que** le statut d'emploi de M. Bisson devient permanent;

**Que** la municipalité accorde une majoration du taux horaire de 1 \$ à compter du 28 mai dernier.

**18. AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'AIRS CLIMATISÉS DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

---

94-06-17

**Autorisation pour l'installation d'airs climatisés dans la salle communautaire**

**Attendu que** le Club des Philanthropes de St-Félix-de-Dalquier a demandé à l'entreprise Lanoix et Larouche inc. pour la fourniture et l'installation d'airs climatisés murale dans la salle communautaire;

**Attendu que** le fournisseur demande l'autorisation à la municipalité pour l'installation desdits airs climatisés;



Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et résolu unanimement ce qui suit :

**D'**autoriser le Club des Philanthropes de St-Félix-de-Dalquier à faire installer des airs climatisées murales dans la salle communautaire;

**Que** ledit Club doit faire installer également des thermostats programmables pour le chauffage;

#### **19. OFFRE DE SERVICE - ESQUISSES POUR LA FINITION EXTÉRIEUR DU COMPLEXE SPORTIF**

---

[95-06-17](#)

#### [Offre de service – esquisses pour la finition extérieure du complexe](#)

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement de rejeter l'offre de service du Groupe conseil ARTcad pour la conception d'esquisses et de plans pour la finition extérieure.

#### **20. RÉSULTATS DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE MG-20**

---

[96-06-17](#)

#### [Résultats de l'ouverture des soumissions pour la fourniture de MG-20](#)

**Attendu que** la Municipalité avait formulé son intention de se joindre à la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire pour la confection de Mg-20 (72-05-17);

**Attendu que** selon ladite résolution (72-05-17), le Mg-20 doit être conforme aux normes en vigueur;

**Attendu que** lors de l'ouverture des soumissions, Galarneau entrepreneur général inc. était le plus bas soumissionnaire;

**Attendu que** le coût net pour la confection de Mg-20 est de 4.57 \$/tonne;

**Attendu que** la redevance devant être versée à la M.R.C. d'Abitibi est de 0.39 \$/tonne;

**Attendu que** la redevance devant être versée à la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire est de 0.57 \$/tonne;

**Attendu que** le coût total net pour la confection de Mg-20 est de 5.14 \$/tonne;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement ce qui suit;

**Que** la Municipalité est disposée à faire confectionner 5 000 tonnes de Mg-20;

**Que** le Mg-20 doit être conforme aux normes en vigueur;

**Que** l'entrepreneur devra prouver à l'aide de test granulaire la conformité du produit conçu.

#### **21. VARIA**

---

##### **21.1 REMPLACEMENT DES LUMIÈRES DE LA PATINOIRE AU DEL**

---

[97-06-17](#)

#### [Remplacement des lumières de la patinoire au Del](#)

**Attendu que** les lumières actuelles de la patinoire sont énergivores;

**Attendu que** leur remplacement par des lumières au Del, ayant une capacité équivalente, permettrait d'effectuer des économies;

**Attendu que** selon une étude effectuée par Lumen, il y aurait des économies annuelles de plus de 4 000 \$

**Attendu que** le coût d'acquisition desdites lumières est de 19 650 \$ et comprend un protecteur pour les rondelles;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement ce qui suit :

**D'**acquérir des lumières au Del pour le remplacement des lumières de la patinoire, ayant une capacité équivalente;

**De** faire effectuer le remplacement desdites lumières par Danny Lamoureux entrepreneur électricien & associés.

## **22. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

---

## **23. LEVÉE DE LA SESSION**

---

La session est levée, il est 20h50.

*Raymond Carignan*  
*Maire*

*Richard Michaud*  
*Directeur Général /Sec. Très.*